

Projet de loi n° 967 portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'État pour l'exercice 2017

Type	Projet de loi
Dépôt au Conseil National	3 octobre 2017
Commission saisie	Finances et Économie Nationale
Thématique	Lois de budget

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/projet/967>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Table des matières

Exposé des motifs	3
I - Recettes	5
1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat	5
2 - Produits et Recettes des Services Administratifs	7
3 - Contributions	8
II - Dépenses	9
1 - Dépenses ordinaires	9
2 - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions	16
III - Comptes Spéciaux du Trésor	18
a) Comptes d'opérations monétaires	18
b) Comptes de commerce	19
c) Comptes de produits régulièrement affectés	19
d) Comptes d'avances	19
e) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat	19
Dispositif	20

Exposé des motifs

Les évolutions entre les Budgets Primitif et Rectificatif affichent une hausse modérée du niveau des recettes (+ 1,3 %) et des dépenses (+ 1,3 %) qui se traduit par une évolution marginale de l'excédent budgétaire (+ 6,4 M€ contre + 6,3 M€) hors reports de crédits.

Ces variations intègrent une majoration exceptionnelle concernant les droits de douane ; en effet, il est tenu compte de l'augmentation d'une ampleur inédite (+ 26 %) du rendement des taxes sur les énergies qui résulte essentiellement de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité). En effet, à compter de l'année 2016, suite à la fusion de la TICFE et de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), le produit de la CSPE est intégré aux recettes de la TICFE. La Principauté recevant une quote-part de ces recettes recouvrées par l'administration française dans le cadre du mécanisme du forfait douanier mis en place en 1963, les recettes correspondantes évoluent fortement (majoration, après fusion de la CSPE/TICFE, de + 12,9 M€ sur les recettes à recevoir en 2017, soit + 10 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2017 au titre du forfait douanier).

Cette nouvelle disposition du code des douanes conduit à ce que la CSPE qui était versée par la SMEG sur le Fonds vert national soit désormais perçue par l'intermédiaire du forfait douanier. Aussi, afin de poursuivre l'alimentation du Fonds vert national et de prendre en charge les coûts du maintien de la parité tarifaire, anciennement assumés par la CSPE, des inscriptions complémentaires en dépenses de 11,7 M€ sont prévues au titre des subventions pour la transition énergétique, en parallèle des recettes supplémentaires perçues au titre du forfait douanier.

Par ailleurs, les axes majeurs développés dans le cadre de ce budget rectificatif sont les suivants :

- Poursuivre le renforcement des moyens, dispositifs, équipements et formations en matière de sécurité nationale notamment dans le cadre de la loi relative à la sécurité nationale ;
- Accompagner le déploiement des grands projets en matière de programme triennal d'équipements ;
- Maintenir l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics ;
- Poursuivre la politique du Gouvernement en matière de stratégie de communication avec l'augmentation des événements de l'année couverts ;
- Maintenir l'effort budgétaire en matière de déploiement du schéma directeur informatique et de projets structurants ;
- Soutenir l'organisation de manifestations sportives de renommée internationale qui participent au rayonnement de la Principauté.

D'une part, les recettes sont en augmentation de + 15,6 M€ (+ 1,3 %) à 1,226 Mds € par rapport au Budget Primitif 2017 (1,210 Mds €), hausse répartie comme suit :

- **+ 13 M€ de recettes fiscales :**
 - + 10 M€ pour les droits de douane avec l'augmentation très significative du rendement des taxes sur les énergies précitée ;
 - + 4 M€ pour l'ISB, au regard des derniers résultats constatés ;
 - + 4 M€ pour la TVA, au regard du niveau des recettes enregistrées à fin mai 2017.
 - - 5 M€ pour les transactions juridiques (droits de mutations).
- **+ 2,6 M€ de recettes non fiscales :**
- - 2 M€ pour les produits et revenus du domaine de l'Etat :
- - 1,9 M€ pour les recettes du domaine immobilier avec une majoration des recettes du domaine immobilier au sens propre,
 - - 3,2 M€ pour les recettes des monopoles dont - 5,9 M€ pour les monopoles concédés (- 2,8 M€ pour la SBM et - 3,1 M€ de reversement du CST Energie Développement durable) et + 2,7 M€ pour les monopoles exploités par l'Etat (2,1 M€ pour la Régie des Tabacs et + 547,2 K€ pour les Postes et télégraphes),
 - - 0,7 M€ pour les recettes du domaine financier compte tenu de la baisse du taux d'intérêts des CHC,
- + 4,6 M€ concernant les produits et recettes des services administratifs :
 - + 2,7 M€ relatifs à la régularisation des investissements du Grand Prix 2016 (1,923 M€ à l'instar de l'article de dépenses) et à des trop perçus sur subvention de diverses entités (cf, AMAPEI, FMA, Mairie),
 - + 1,6 M€ résultant notamment de l'encaissement d'un legs (1,5 M€) dédié à l'acquisition d'œuvres d'art pour le N.M.N.M..

D'autre part, les dépenses (hors reports de crédits) s'élèvent à 1,220 Md €, soit une hausse de + 15,5 M€ soit + 1,3 % par rapport au Budget Primitif 2017 (1,204 Md € en raison des évolutions suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 544,4 M€ contre 544,3 M€ et sont stables (+ 0,02 % soit + 0,1 M €). On note que les dépenses de personnel connaissent une évolution à la baisse de - 0,7 % (soit - 2,1 M€). En revanche, les dépenses de fournitures et travaux augmentent de + 0,7 % (+ 1,5 M€) et les frais financiers affichent une hausse de + 741 K€ (soit + 111,7 %).
- Les dépenses d'interventions publiques passent de 267,9 M€, à 282,4 M€, soit + 14,4 M€ (soit + 5,4 %) en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives au « développement durable » (+ 11,7 M€) due d'une part, de l'abondement au Fonds Vert National (+ 8,1 M€) rendu nécessaire compte tenu de l'absorption de la CSPE par la TICFE et donc de son intégration dans le forfait douanier, et d'autre part, du reversement à la SMEG d'un montant de 3,6 M€ au titre de la compensation tarifaire 2016. On note également une hausse due à la participation à l'organisation de manifestations (+ 1,7 M€ dont 1,2 M€ destinés aux manifestations sportives avec principalement l'inscription de 1,2 M€ affectés à l'organisation du tournoi de Boxe) et aux dépenses relatives à « Aide à l'industrie, au commerce et au tourisme » (+ 1,1 M€ dont + 440 K€ au titre des interventions économiques, avec + 400 K€ pour la participation de l'Etat à la mise en place de l'enregistrement à destination finale pour la société d'hélicoptères bénéficiant de la concession de la ligne régulière Monaco-Nice, + 330 K€ pour les frais de fonctionnement de la nouvelle société d'Etat accompagnant le développement de nouvelles start-up, MonacoTech, et + 250 K€ au titre de la politique de communication compte tenu de l'augmentation des actions de communication et partenariats). Ces hausses sont minimisées par l'évolution des autres dépenses d'interventions publiques relatives au « domaine social et sanitaire », chapitre VI, (- 582 K€), liée à l'incidence positive sur l'Aide Nationale au Logement des dernières attributions domaniales qui a entraîné une diminution du nombre d'allocataires du secteur libre.
- Les dépenses d'équipement passent de 391,8 M€ à 392,8 M€ au Budget Rectificatif, soit + 970 K€. Cette légère augmentation est principalement liée aux inscriptions rectificatives en matière d'acquisitions (+ 15 M€ destinés à régulariser des acquisitions réalisées depuis le début de l'exercice sur le Fonds de Réserve Constitutionnel), relativisées par des restitutions de crédits de travaux qui diminuent de - 18,8 M€; compte tenu des 35,5 M€ de reports de crédits, les crédits de paiement au titre des travaux augmentent de + 16,7 M€. Les crédits de matériels d'équipement progressent de + 4,3 M€ et bénéficient de 2,2 M€ de reports. Les crédits d'investissements financiers sont portés à 490 K€ suite au nouvel abondement du Fonds de Garantie des crédits. Au total, les crédits de paiement au titre des dépenses d'investissements progressent de + 41,5 M€, les portant ainsi à 433,3 M€.

Ainsi, l'excédent budgétaire passe de 6.319.300 € à 6.390.200 €.

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'investissements pour les opérations triennalisées sont majorés de 40,518 M € et les crédits de paiement s'élèvent donc à 433,3 M€ pour l'ensemble des investissements. Ceux-ci pourraient être totalement ou partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget Rectifié 2017, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un excédent de dépenses de- 34,1 M€.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2017 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2017	RECTIFICATIF 2017	BR2017/ BP2017
RECETTES	1 210 310 900 €	1 225 924 000 €	1,3%
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	46 793 800 €	47 289 800 €	1,1%
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	7 596 000 €	7 457 100 €	-1,9%
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	275 794 000 €	277 005 800 €	0,4%
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	174 561 600 €	175 037 600 €	0,3%
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	79 574 000 €	77 624 000 €	-4,8%
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	267 939 000 €	282 368 000 €	5,4%
SECT.7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	391 791 200 €	392 761 500 €	0,2%
DEPENSES	1 203 999 600 €	1 219 533 600 €	1,3%
EXCEDENT DE RECETTES	6 319 300 €	6 390 200 €	

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 83,9 M€ de recettes et 144,3 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de recettes du budget : 6.390.200 €
- excédent de dépenses des C.S.T : 60.415.100 €

I - Recettes

Les recettes du Budget Rectificatif 2017 s'établissent à 1.225.924.000 €, et enregistrent une légère progression de + 1,3 % (soit + 15,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2017). Celle-ci provient à hauteur de + 13 M€ des contributions et de + 4,6 M€ des recettes des services administratifs et est relativisée par la diminution de - 2 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat.

1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une diminution de - 2 M€, (soit - 0,8 %), qui s'explique par le recul des recettes issues des monopoles (- 3,2 M€, soit - 3,1 %) et de celles relevant du domaine financier (- 691 K€, soit - 1,9 %).

En revanche, celles concernant le domaine immobilier au sens propre affichent un léger accroissement de 1,9 M€ (soit + 1,6 %).

A - Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 1,9 M€ (soit + 1,6 %).

- Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict (logements domaniaux et locations immobilières) prévoient une augmentation de + 1,8 M€ (soit + 2,6 %). En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées, dont les principales concernent les articles suivants :
 - L'article « Immeubles bâtis » est en hausse de + 1,7 M€ (3,1 %) en raison des variations selon les secteurs suivants :
 - Secteur habitation à Monaco : + 1,5 M€. Les évolutions les plus significatives portent sur :
 - Les immeubles transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat en 2017, dans le cadre de l'excédent budgétaire 2016, qui permettent de prévoir une recette supplémentaire pour le Budget Rectificatif 2017 de + 648 K€.
 - L'immeuble « le Patio Palace » : + 179 K€ en raison d'une revalorisation échelonnée des loyers des bureaux ;
 - La remise en location des appartements du secteur ancien après une rénovation complète ;
 - L'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées ;
 - Les Contrats « Habitation-Capitalisation » : - 100 K€.
 - L'impact des contrats sur les recettes de loyers au Budget Rectificatif 2017 est réajusté en fonction de la situation réelle des deux premiers trimestres 2017 et d'une prévision forfaitisée liée à l'hypothèse de conclusion de nouveaux contrats d'ici la fin de l'année.
 - Secteur industriel et commercial à Monaco : + 159 M€ :
 - Les principales variations à la hausse sont les suivantes :
 - Locaux « Quai Hirondelle » : + 149 K€, la livraison des locaux en 2016 permet d'enregistrer une année pleine de redevances en 2017.
 - Immeuble « Le Triton » et « 416 quai Antoine 1er » : + 182 K€.
 - Dans le cadre de la politique initiée de valorisation du patrimoine de l'Etat, les loyers des locaux commerciaux ont fait l'objet d'une augmentation échelonnée ;
 - « Darse Sud » : + 101 K€ en raison de la régularisation prévue
 - des redevances calculées sur les chiffres d'affaires des exercices précédents et de la prise en
 - compte d'une redevance minimum garantie suite à la signature d'une nouvelle convention
 - liée à un changement de locataire en 2016 ;
 - La « Zone A » : + 83 K€, liées à la signature d'une nouvelle convention suite à l'attribution de l'ancien local de lavage de voitures ;
 - Le « Grimaldi Forum » : + 71 K€, en raison de l'ajustement de la redevance qui est calculée en fonction du chiffre d'affaires de cette entité ;
 - L'immeuble « Tour Odéon » : +71 K€ liées à l'attribution de tous les locaux à usage commercial.
 - Les principales variations à la baisse sont les suivantes :

- La « Zone F - Fontvieille » : - 454 K€. Le Budget Primitif 2017 prenait en compte les redevances des 3 derniers trimestres 2017 des locaux en cours d'attribution, mais l'entrée des nouveaux occupants a été décalée ;
 - La « Galerie du Métropole » : - 120 K€. Le Budget Primitif 2017 avait provisionné la somme de 120 K€, au titre de six mois de loyers pour le futur attributaire concernant les locaux libérés par une association. Cependant, la réattribution de ces locaux nécessite un délai plus long pour la recherche d'une enseigne.
 - L'article « Immeubles non bâtis » affiche une inscription à la hausse de + 138 K€ (soit + 13,7 %).
 - Le Budget Rectificatif 2017 intègre la mise en location d'une parcelle de terrain pour l'implantation d'un restaurant (46 K€ et la redevance variable (65 K€) d'une entreprise de travaux.
- Les recettes des « Parkings Publics » : il a été opéré un léger réajustement à la hausse de + 85 K€ (soit + 0,2 %).

B - Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une régression de - 3,2 M€, soit - 3,1 %.

B.1 - Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat affichent une hausse de + 7 % (soit + 2,7 M€) en raison des articles suivants :

- **article 021.100 « Régie des tabacs »** : + 2,1 M€ (soit + 13,1 %), les principales variations concernent les articles suivants :
 - L'article « Tabacs » : + 1,5 M€ (+ 9,1 %), cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des recettes issues de la vente des « cigarettes » (+ 1,1 M€, un impact positif ayant été constaté au niveau des ventes de paquets « brandés » encore en stock) et des « Tabacs à chauffer » (+ 300 K€, afin de prendre en considération la tendance positive des ventes à fin avril).
 - L'article « Dispositifs électroniques » : + 650 K€, en raison du développement de l'activité.
- **article 021.300 « Postes et télégraphes »** : + 547 K€ (soit + 3,5 %), cette hausse s'explique par l'évolution constatée aux articles suivants :
 - L'article « Recettes du compte de partage » : + 406 K€ (soit + 2,8 %), cette hausse s'explique notamment par la croissance des recettes postales et notamment de celles concernant la catégorie « entreprises » (+ 301 K€) et des contrats DOCAPOST (+ 95 K€).
 - L'article « Remboursement des dépenses du compte de partage » : + 141 K€ (soit + 10,5 %).

B.2 - Monopoles concédés

La progression des recettes issues des monopoles concédés (- 9 %, soit - 5,9 M€) est due essentiellement aux articles relatifs aux redevances :

- **article 031.101 « S.B.M. »** : - 2,8 M€
Une écriture de - 2,8 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2016/2017 du secteur des jeux (206,9 M€) qui sont en diminution de - 6,2 % par rapport à celles de 2015/2016 (220,5 M€). La redevance est calculée au taux de 15 % sur les recettes des jeux 2016/2017. Ainsi, l'inscription budgétaire passe donc de 33.800.000 € à 31.03.600 €.
- **article 031.106 « Monaco Telecom »** : + 386 K€
Suite à la clôture des comptes 2016 de Monaco Telecom, le règlement du mois d'avril a procédé à l'ajustement du montant des acomptes et au règlement du solde de la redevance 2016 avec une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 6,5 %.
- **article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco »** : - 422,9 K€
Il est à noter que la redevance 2016 s'est élevée à 13.314.000 € contre 13.948.537 € en 2015, soit une diminution de - 634.537 € en raison d'une baisse du Chiffre d'Affaires 2016 de 1,65 % liée à la baisse des recettes des croisières. Le montant des acomptes de la redevance 2016, perçus en 2016, se sont élevés à 11.607.750 € ; ainsi, le solde de la redevance 2016 à percevoir en 2017 s'élève à 1.706.250 €.
Par ailleurs, le montant des acomptes prévus pour la redevance 2017 s'élève à 11.570.850 € soit 90 % du résultat prévisionnel d'exploitation avant redevance prévu au Budget Primitif 2017 (12.856.500 €, en diminution en raison de la baisse du Chiffre d'Affaires de près de 500 K€, liée notamment à la baisse des passages au Port Hercule,

compte tenu des travaux du Quai des Etats-Unis, ainsi que de la refacturation des charges d'électricité correspondantes et à la baisse des croisières).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2017 s'élève à 13.277.100 €, contre 13.700.000 € de prévus au Budget Primitif 2017. Par conséquent, il est nécessaire de minorer l'estimation primitive de - 422.900 €.

- **article 031.1 16 « Energie développement durable » : - 3,1 M€**

Cet article retrace le financement d'équipements ou d'investissements dont la nature permet de développer l'utilisation des énergies renouvelables financée par les crédits prévus sur le Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National ».

Le Budget Rectificatif 2017 a été revu à la baisse de - 3,1 M€ en raison notamment du report en 2018 de l'opération relative à l'installation de panneaux solaires sur les villas des jardins de l'UNESCO (- 1,8 M€) et d'une partie de l'opération concernant l'isolation par l'extérieur de l'immeuble « l'Herculis » (- 1,6 M€). Au même titre, les crédits inscrits en dépenses du Budget de l'Etat (704.994 « Dév. Durable et énergies renouvelables >> et 704 .991 « Performance énergétique ») ont été minorés .

C - Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une légère diminution de - 691 K€.

- **article 041.108 « Intérêts sur CHC » : - 691 K€, soit - 1,9 %.**

Le Budget Rectificatif a été minoré au regard de la proposition de loi relative à l'instauration d'un taux variable annuel. Ainsi, il est prévu de porter le taux actuel de 3 % à 1 % (taux révisable une fois par an) à partir du mois de juillet, ce qui génère une diminution des recettes. Ce montant révisé intègre également l'ensemble des contrats signés à mi-avril et tous ceux acceptés.

2 - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 4,6 M€, soit + 16,3 %).

- **article 012.104 « Commerce et industrie - brevets »**

L'article passe de 2,47 M€. à 2,6 M€, soit une hausse de + 128 K€ afin de se rapprocher du résultat de l'exercice 2016.

- **article 012.110 « Autres recettes »**

L'inscription rectificative retrace notamment un legs (1,5 M€) destiné à l'acquisition d'œuvres d'art pour le Nouveau Musée National de Monaco. La contrepartie figure en dépenses du Budget de l'Etat à l'article 706.937 « Acquisitions d'œuvres d'art ».

L'article passe donc de 534.500 € au Budget Primitif 2017 à 2.134.500 € au Budget Rectificatif 2017.

- **article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »**

La minoration des recettes de - 250 K€ s'explique par le report de la mise en application du projet de plaques d'immatriculation personnalisées.

- **article 012.115 « Droits de greffe »**

Une majoration des recettes de + 180 K€ est prévue afin de tenir compte de l'évolution à la hausse des recettes encaissées au cours des premiers mois de l'année 2017.

- **article 012.118 « Interventions publiques - trop perçu sur subvention »**

Cet article intègre [a régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2016 (1,9 M€, la contrepartie figure en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile »), le remboursement des trop-perçus sur subvention du Grimaldi Forum au titre de l'exercice 2016 (333 K€, de la Mairie concernant également l'exercice 2016 (224 K€), de l'AM.A.P.E.I. au titre de l'exercice 2015 (119,6 K€) et de la Fédération Monégasque d'Athlétisme concernant également l'exercice 2015 (100 K€).

L'article passe donc de 842.000 € au Budget Primitif 2017 à 3.541.100 € au Budget Rectificatif 2017.

- **article 012.139 « Refacturations contrôles réseaux radio »**

L'inscription primitive 2017 prévoyait la refacturation aux opérateurs mobiles français des prestations de mesures destinées à évaluer la couverture des réseaux de radiotéléphonie mobile en Principauté. La signature des contrats de licences devrait intervenir après la réunion de la Commission franco-monégasque qui est prévue mi-juillet 2017.

Compte tenu des délais, il semble très incertain de pouvoir de refacturer ces prestations en 2017, ainsi les recettes du Budget Primitif 2017 sont ramenées de 150 K€ à 50 K€.

- **article 012.450 « Musée des Timbres et des Monnaies »**

Le montant des recettes estimées passe de 168 K€ à 694 K€, soit + 526 K€.

Cette hausse concerne l'article 012.451 « Produits des ventes et monnaies » (+ 316 K€, dont + 220 K€ concernant la vente des pièces « Belle Epreuve » de 2 € commémoratives du bicentenaire des Carabiniers du Prince et + 96 K€ relatifs à la série

complète « B.U » des 8 pièces de 1 ct à 2 euros de Monaco millésime 2017) et l'article 012.453 « Recettes diverses » (+ 210 K€, en raison notamment de la signature d'un contrat avec la Poste qui prévoit l'enregistrement en recettes du Musée pour + 220 K€, des « frais d'expédition » des colis payés par la clientèle du nouveau site de vente en ligne, les frais liés étant ensuite reversés à la Poste et retracés en dépenses du Musée).

- **article 012.500 « Stade Louis II »**

Le montant des recettes du Stade Louis II passent de 5,94 M€ à 5,81 M€, soit - 136 K€.

Cette diminution s'explique notamment par la baisse des redevances d'utilisation (- 140 K€) et par celle des recettes issues des droits d'entrée (- 33 K€). Elle est relativisée notamment par la hausse des recettes issues de l'exploitation du parking (+ 22,5 K€ et par les recettes relatives à la salle de musculation (+ 15 K€).

3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

A - Droits de douane

article 013.101 « Droits de douane »

Les sommes à recevoir en 2017 s'élèvent à 43 M€ contre une prévision initiale de 33 M€, soit + 10 M€.

La progression soutenue des sommes à recevoir résulte principalement de l'augmentation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de + 26 %, soit + 8 Mds € (38,984 Mds € contre 30,952 Mds € l'année précédente).

Cette progression tient à l'augmentation d'une ampleur exceptionnelle du rendement des taxes sur les énergies, qui résulte essentiellement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE). En effet, à compter de l'année 2016, suite à la fusion de la TICFE et de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), le produit de la CSPE est intégré aux recettes de la TICFE. Cette nouvelle disposition du code des douanes conduit à ce que la CSPE qui était versée par la SMEG sur le Fonds vert national soit désormais perçue par l'intermédiaire du forfait douanier.

Conformément à la convention douanière de 1963, au regard du chiffre actualisé de la population de la Principauté pour 2016 (37.550 publié au Journal Officiel de Monaco le 28 avril 2017) et de la population totale française (65.453.363 publié au JORF le 31 décembre 2016), le forfait douanier 2016 devrait s'élever à 38 M€ (contre 31,7 M€ en 2015).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2017 s'élève à 43 M€ (contre 30 M€ s'il n'y avait pas eu fusion de la CSPE et de la TICFE), à comparer au 33 M€ prévus au Budget Primitif 2017. Par conséquent, il est procédé à la majoration de l'estimation primitive de 10 M€.

B - Transactions juridiques

Ces recettes sont en diminution de - 5 M€, soit - 2,9 % en raison des droits de mutations à titre onéreux de biens immeubles G 5 M€) et plus particulièrement ceux concernant les ventes des biens immobiliers relevant du taux de 4,5 %. Au regard des résultats atteints au 1er trimestre 2017, il est proposé de ramener l'inscription primitive de 80 M€ à 75 M€.

C - Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 4 M€, soit + 0,7 %. Au regard du niveau des recettes enregistré à fin mai et du résultat à la clôture 2016, l'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe de 595 M€ au Budget Primitif 2017 à 599 M€ au Budget Rectificatif 2017. En effet, les recettes brutes de TVA, hors TVA Immobilière (stable), sont en croissance de 6 % ; à fin mai (+ 12,3 M€) ; parallèlement, le niveau des restitutions est également en croissance (+ 10 M€). Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'ajuster la prévision de +4 M€.

D - Transactions commerciales

Les recettes issues des bénéficiaires commerciaux sont en augmentation de + 4 M€, soit + 3,2 %. Au regard du niveau des recettes enregistré à fin mai, les inscriptions de l'article 043.101 « Impôts sur les bénéficiaires » passent de 125 M€ au Budget primitif 2017 à 129 M€ au Budget Rectificatif 2017 .

II - Dépenses

Les dépenses du Budget Rectificatif 2017 s'établissent à 1.219.533.800 €, en hausse de - 15,5 M€ soit + 1,3 % par rapport au Budget Primitif 2017.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 544,4 MC sont stables.

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de 5,4 % à 282,4 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement sont stables (+ 0,2 %) et s'établissent à 392,8 M€. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourraient être utilisés sur l'exercice 2017, est de 40,5 M€.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 1,8 %, en raison de la hausse des dépenses d'interventions publiques (+ 5,4 %) relativisée par la stabilité des dépenses de fonctionnement.

A. Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 544.404.300 €, et sont stables par rapport au Budget Primitif. Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : - 2,1 M€, soit - 0,7 %;
- dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux: + 1,6 M€, soit + 1,1 %
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : 0,1 M€, soit - 0,1 % ;
- frais financiers : + 741 K€, soit + 111,7 %.

I. Dépenses de personnel

« Les emplois budgétés »

3.862,5 emplois ETP sont valorisés au Budget Rectificatif 2017.

Les évolutions au Budget Rectificatif en matière d'emplois sont les suivantes :

a) 10 créations :

- 9 créations de postes à l'organigramme des services administratifs :
 - 1 postes au sein des Etablissements Scolaires (suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2016/2017,
 - 1 poste d'Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux dans le cadre de la mise en place de l'Echange Automatique d'Informations (E.A.I.) et de l'assistance administrative à apporter en raison des engagements internationaux de la Principauté dans le cadre de l'O.C.D.E..
- 1 création de poste de Technicien Informatique Adjoint à l'organigramme des Services Judiciaires

b) De nouveaux emplois budgétés sur des postes existants :

- le dégel d'1 poste d'Administrateur aux Services Fiscaux,
- 1 poste vacant désormais budgété à la Direction de la Communication par rapport au BP 2017,

c) Par ailleurs, sont pris en compte de nouveaux emplois temporaires :

- 3 postes de fonctionnaires détachés français temporairement au sein du Secrétariat Général du Gouvernement (2 pour la mission de réforme du système d'information comptable, 1 pour la mission de développement du Numérique),

- 7 autres emplois temporaires au sein de la D.RH.F.F.P pour la prise en charge temporaire de situations particulières,
- 6 autres postes payés et remboursés au sein des Etablissements Scolaires Privés.

d) Il est à noter enfin :

- 1 suppression de poste d'Attaché au Journal de Monaco,
- 2 postes dont les crédits n'ont pas été budgétés au sein du Conseil National.

Ainsi, 25 emplois supplémentaires sont valorisés au Budget Rectificatif 2017.

Cependant, les crédits prévus au Budget Primitif 2017 sont parallèlement ajustés en fonction des recrutements ou des pourvois de suppléants sur les postes créés ou libérés depuis le début de l'exercice et en fonction de l'impact sur les dépenses de personnel des congés maladie. Par ailleurs, une majoration des traitements de + 0,8 % au 1er juillet 2017 est intégrée aux dépenses de personnel.

« Les charges sociales »

Les charges sociales sont en diminution de - 1,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2017.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une baisse de - 732 K€.

liée principalement à l'ajustement des prestations maladies en espèces (- 662 K€) ainsi qu'à la diminution des crédits inscrits pour les pensions de retraite (- 500 K€), ce type de dépenses ayant été surévalué lors de l'élaboration dudit compte au Budget Primitif 2017 et enfin, à la hausse des recettes principalement due à un remboursement par l'Administration Communale de + 304 K€ pour un fonctionnaire communal qui intègre l'Administration Gouvernementale.

De plus, on note une restitution de - 400 K€ concernant les retraites complémentaires de la SMA (article 501.231). En effet, les sommes versées les exercices précédents permettront de régler les dépenses 2017.

« Les rémunérations de tiers et indemnités »

En ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on constate une hausse de + 0,3 % expliquée par l'augmentation de + 75 K€, soit + 52,2 %, des indemnités de scolarité destinées aux enfants des personnels des postes diplomatiques (article 316.252) et par celle de + 15 K€, soit + 33,3 %, des frais de contentieux nécessaires pour supporter les frais d'huissiers et d'avocats engagés pour recouvrer les créances de l'Etat (article 354.252).

II - Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2017	Budget Rectificatif 2017	%
Frais de fonctionnement	39 878 600 €	40 439 000 €	1,4%
Entretien, prestations	53 620 600 €	54 536 900 €	1,7%
Mobilier et matériel	18 829 900 €	18 869 000 €	0,2%
Travaux	39 964 300 €	40 066 300 €	0,3%
Total	152 293 400 €	153 911 200 €	1,1%

« Frais de fonctionnement »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,4 %).

En premier lieu, on note l'inscription de + 150 K€, soit + 214,3 %, concernant les dépenses de frais d'administration du Musée du Timbre et des Monnaies (article 365.323). En effet, la création d'un site web pour la commercialisation des monnaies et produits divers nécessite un contrat avec La Poste « Colissimo.fr » pour régler les frais d'expédition par correspondance. Ces montants, réglés mensuellement à La Poste sont répercutés dans la facturation du produit auprès de la clientèle, et donc enregistrés en recettes.

L'article dédié à la formation professionnelle géré par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (article 307.267) connaît une hausse de + 100 K€, soit + 10 %, nécessaire aux formations en matière

d'accueil des victimes (conformément à la loi n° 1.382 du 20 juillet 2011 relative à la prévention et la répression des violences particulières et aux recommandations du GREVIO pour l'application de la Convention d'Istanbul), aux formations Business Object dans le cadre de la transformation digitale de l'Administration, à la création de modules de e-learning spécifiques pour la plateforme PASS-FORMATION en matière de déontologie et de Risques Psycho-Sociaux, et à la mise à disposition de crédits complémentaires pour la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et la Direction de la Sûreté Publique pour leurs formations métiers.

On relève aussi la hausse de + 63 K€, soit + 114,5 %, des dépenses liées aux analyses de l'eau et aux prélèvements de surface de moisissures pratiquées par la Direction de l'Action Sanitaire à la Résidence « Les Jardins d'Apolline » et à la Résidence « Hélios » (article 367.313).

On note également la hausse de + 50 K€, soit + 35,7 %, des dépenses de déplacements des équipes de la Direction de la Communication liée à l'accroissement de leur couverture médiatique lors de déplacements de personnalités, d'entités sportives ou diverses (article 304.262). Les dépenses de frais d'administration de cette Direction (article 304.323) augmentent quant à eux de + 76 K €, soit + 101,2 %, en raison, d'une part, du marché relatif à l'autorisation de reproduction et de représentation d'œuvres protégées, à signer avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie, et, d'autre part, des dépenses relatives à la « revue de presse », dont les montants n'avaient pas pu être prévus précisément au Budget Primitif 2017.

On relève enfin l'inscription de + 50 K€, soit + 20 %, des dépenses de participation aux conférences internationales (article 315.266) liées à l'organisation à New York de deux événements majeurs en 2017 relatifs aux objectifs de Développement Durable (ODD), l'un en juin 2017 (Conférence sur les Océans - ODD 14) et le High level political Forum pendant lequel Monaco présentera son premier rapport d'évaluation en juillet 2011. au siège de l'ONU également.

« Entretien, prestations et fournitures »

Cette rubrique est en légère hausse par rapport au Budget primitif (+ 1,7 %).

Est à noter l'inscription de + 246 K€, soit + 16,2 %, pour le fonctionnement des Ambassades (article 316.335) liée notamment à une réforme de la mesure de compensation du différentiel du coût de la vie pour les diplomates expatriés, selon la méthode et les données fournies par la société Mercer, mise en oeuvre à compter de 2017 (+ 114 K€), au mouvement de sept diplomates et leurs familles dans le cadre de la mise en route d'une mobilité de ces fonctionnaires (+ 58 K€), et enfin pour honorer les dépenses, notamment d'assurance, de la Mission Permanente auprès de l'ONU à New York dont les locaux ont été étendus et rénovés (+ 46 K€).

On relève également la hausse de + 196 K€, soit + 2,2 %, des dépenses de logements de fonction pour les postes diplomatiques (article 402.337) concernant la caution et les frais d'agence à payer lors de l'installation de diplomates (sept diplomates et leurs familles, comme évoqué ci-dessus).

On note aussi l'inscription de + 157 K€, soit + 8,7 %, des dépenses de frais généraux du Stade Louis II (article 346.343) au regard de la hausse des consommations chaud/froid du bâtiment.

Les charges locatives (article 406.349) et les charges foncières (article 406.349.1) des immeubles en copropriété sont en hausse respectivement de + 130 K€ et de + 230 K€, résultant du transfert de plusieurs immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat réalisé lors de l'exercice 2016.

On relève la hausse de + 60 K€ des dépenses relatives à la chaîne câblée (article 304.347). cette progression se justifie, d'une part, par le fait que le JT de Monaco Info est maintenant diffusé sur la TNT (via fréquence Monaco Media Diffusion), ce qui implique que le volant de pigistes (journalistes et cameramen) a été élargi, et, d'autre part, par le renforcement des moyens de Monaco Info pour une meilleure couverture des événements qui rythment le calendrier de l'année.

« Mobilier et matériel »

Cette catégorie de dépenses est stable (+ 0,2 %).

Est à noter l'augmentation de + 217 K€, soit + 90,9 %, des dépenses liées au mobilier des Ambassades (article 403.355), et plus particulièrement à la Mission Permanente auprès de l'ONU à New York pour le mobilier de la Chancellerie, agrandie et rénovée.

On relève la hausse de + 170.800 €, soit + 9,2 %, des dépenses d'achat de matériels de la Direction de la Sûreté Publique (article 322.351) liées à la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale, ainsi qu'à l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement de l'USIVP. Les dépenses liées au groupe de sécurité (article 322.352) affichent une hausse de + 75 K€, soit + 9,5 %.

On note également la hausse de + 92.700 €, soit + 1854 %, des dépenses d'achat de matériel de la Direction de l'Action Sanitaire (article 367.351) concernant l'achat de matériel de prélèvement biologique et chimique pour la surveillance des piscines, de consommables et d'un logiciel.

Ces hausses sont relativisées par la baisse de - 497 K€, soit - 48,7 %, des dépenses d'entretien de matériel de la Direction Informatique (article 311.350). Est restituée une somme de 380 K€ concernant les bases de données Oracle dans le cadre du projet corhus car l'option de recours à ces outils, envisagée initialement a été abandonnée. Une somme de 84 K € est également restituée concernant le projet Optimo, le budget prévu pour la maintenance annuelle étant reporté, car le

projet n'est pas entièrement terminé. Enfin, une somme de 32 K€ est restituée car il a été décidé de mener une consultation pour identifier un nouveau moteur de GED, l'outil existant et son ergonomie n'étant pas satisfaisants; il n'y aura donc plus d'évolution sur l'outil existant, ainsi, le budget d'assistance pour la Tierce Maintenance Applicative n'est plus nécessaire.

« Travaux »

Ces dépenses sont stables (+ 0,3 %).

On note la hausse de + 132 K€, soit + 2,8 %, des petits travaux et entretien (article 404.381) gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. Cela concerne diverses dépenses d'interventions ponctuelles liées à divers contrats d'entretien mais non comprises dans l'enveloppe de ces contrats.

Est également à noter la hausse de + 35 K€, soit + 11,3 %, des dépenses de prestations de services sur consommables du Stade Louis II (article 346.387), afin de permettre la mise à disposition de personnel de sécurité à l'entrée de l'accueil des sportifs.

On relève parallèlement des baisses, comme celle de - 25 K€, soit - 1 %, des dépenses de travaux et de maintenance du Service des Parkings Publics (article 386.381) car les montants des marchés passés par ce Service ont été affinés, et celle de - 15 K€, soit - 3,1 %, des dépenses d'enlèvement des véhicules (article 386.387) gérées par ce même Service.

III - Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

« Services commerciaux »

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une augmentation de 6,7 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse de + 900 K€ (article 360.410) des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs (dispositifs électroniques, tabac à chauffer, cigares premium, coffrets exceptionnels en éditions limitées) qui se fait en parallèle d'inscriptions en recettes (+ 2.110.000 € au global). La Régie des Tabacs affiche également une augmentation de + 60 K€ des dépenses relatives aux taxes (article 360.412) en lien avec les ventes évoquées.

Est à noter également la hausse de + 446 K€ (article 384.070) des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes dans le cadre du compte de partage postal, qui est relativisée par la baisse de - 28 K€ des dépenses conventionnelles de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (article 361.070), liée à la diminution des frais de fabrication des timbres notamment.

« Services publics concédés »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en baisse (3,8 %).

Cette évolution s'explique exclusivement par la baisse de - 1,5 M€, soit - 11,1 %, des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets (article 501.432.2). Le montant de l'inscription primitive 2017 de 13,5 M€ a été ramené à 12 M€ compte tenu du montant constaté à la clôture 2016 (11,1 M€).

IV. Frais financiers

Cette rubrique affiche une hausse de + 111,7 % due principalement aux intérêts sur comptes de dépôts (article 407.513) qui affichent une hausse de + 750 K€. Elle s'explique par deux opérations particulièrement importantes de consignations (montants proches de 65 M€ et opérations récemment sorties de consignation) qui, par le montant des intérêts qu'elles génèrent, imposent une demande de majoration de crédits, les recettes correspondantes ayant été encaissées principalement en 2016.

B. Dépenses d'interventions publiques

Le montant du Budget Rectificatif 2017 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 5,4 %, soit une hausse de + 14,4 M€. Cette hausse est due principalement aux trois inscriptions suivantes :

- un montant complémentaire de 11,7 M€ a été inscrit dans le cadre de la transition énergétique et de l'abondement au Fonds Vert National, compte tenu du changement de nature de la CSPE, devenue une taxe douanière en France; intégrée désormais au forfait douanier et reversée en recettes du budget de l'Etat et non

plus directement sur le Fonds vert national, il convient parallèlement à ce reversement, d'alimenter le Fonds Vert National dont elle est l'une des ressources importantes et de prendre en charge la compensation de la parité tarifaire auprès de la SMEG ;

- une somme de 832 K€ a été nécessaire pour couvrir le déficit prévisionnel de l'Office de Protection Sociale au Budget Rectificatif compte tenu notamment de l'augmentation des montants versés au titre de la prestation d'autonomie à domicile, à l'augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire chargées de l'encadrement des mineurs handicapés dans le cadre de leur scolarité et des prises en charge de séjours hospitaliers au titre de l'aide médicale ;
- enfin un montant de 1,2 M€ a été inscrit dans le cadre de l'organisation d'un tournoi international de boxe en Principauté.

Répartition des dépenses d'Interventions Publiques				
	Budget Primitif 2017	Budget Rectificatif 2017	Ecart Valeur	BP / BR 2017 en %
1. Budget Communal	47 619 600	47 619 600	0	0,0 %
Budget Communal	47 619 600	47 619 600	0	0,0 %
2. Etablissements publics à caractère social et sanitaire	42 130 300	42 735 100	604 800	1,4 %
6021011 C.H.P.G. (CF ANN.P.73)	5 998 900	5 998 900	0	0,0 %
6021013 RESIDENCE DU CAP FLEURI (P.80)	2 636 500	2 709 500	- 59 000	-2,1 %
602102 ÉCOLE D'INFIRMES	721 300	642 600	- 78 700	-10,9 %
602103 O.H.CIT DU C.T.S.	1 382 000	1 287 000	- 73 000	-5,4 %
602104 OFF. PROTÉG. SOC.(CF ANN.P.84)	26 631 200	27 063 200	532 000	3,1 %
602105 A.QIETJDINE (CF ANN.P.87)	738 200	738 200	- 1 800	-0,2 %
602106 CENTRE RAINIER III (ANN.P.91)	3 190 600	3 176 100	- 14 700	-0,5 %
602108 SERV.MEDIC.D'URG.& REANIMATION	431 100	431 100	0	0,0 %
6. Domaine Social et Sanitaire	33 307 000	32 724 700	- 582 300	-1,7 %
606137 AMAPEI - CAPS	1 487 200	1 539 400	52 200	3,5 %
606203 PREST. SOCIA. HS AUX FT.JD.MONEG	250 000	225 500	- 24 500	-9,8 %
606206 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	658 000	618 500	- 40 000	-6,1 %
606209 AIDE TRAVAILLEURS-IND.AUXIL.	1 636 400	1 519 400	- 120 000	-7,3 %
606222 AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	8 600 000	8 150 000	- 450 000	-5,2 %
Domaine Social et Sanitaire	75 437 300	75 459 600	22 500	0,0 %
3. Etablissements publics culturels et scientifiques	9 045 900	9 045 900	0	0,0 %
5. Domaine Educatif et Culturel	43 654 800	43 812 100	157 300	0,4 %
605131 ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MCO	6 389 000	6 493 300	107 300	1,7 %
605117 SUBVENTIONS DIVERSES	481 700	521 700	50 000	10,4 %
6. Manifestations Culturelles	10 717 600	10 744 300	26 700	0,2 %
608207 MANIFESTATIONS CULTURELLES	485 000	511 700	26 700	5,5 %
Domaine Educatif et Culturel	63 418 300	63 602 300	184 000	0,3 %
4. Domaine International et Coopération	22 493 900	22 399 900	- 94 000	-0,4 %
604107 ACCORDS SECRET.FONCTIONNEMENT	190 000	196 300	6 300	3,3 %
604217 CONTRIB.VOLONT.MULTI ET BILAT.	2 344 200	2 594 300	250 000	10,7 %
604228 CONFERENCES INTERNATIONALES	925 000	585 300	- 360 000	-38,9 %
8. Manifestations Internationales	485 000	485 000	0	0,0 %
Domaine International et Coopération	22 978 900	22 884 900	- 94 000	-0,4 %

		Budget Primitif 2017	Budget Rectificatif 2017	Ecart Valeur	BP / BR 2017 en %
7. Domaine Sportif		7 486 400	7 382 900	- 115 500	-1,5 %
607157	SUBVENTIONS DIVERSES	574 100	625 100	56 000	9,8 %
607117	ATP	74 500	90 000	15 500	20,8 %
607203	COMITE OLYMPIQUE	1 934 700	1 776 700	- 156 000	-8,1 %
607204	AIDE AUX SPORTIFS-HAUT NIVEAU	363 000	350 000	- 13 000	-3,6 %
8. Manifestations Sportives		21 320 200	22 510 200	1 190 000	5,6 %
608132	MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 066 200	2 250 200	1 184 000	112,2 %
Domaine Sportif		28 818 600	29 893 100	1 074 500	3,7 %
9. Manifestations à caractère économique		7 595 000	8 065 000	470 000	6,2 %
608205	CONGRES - RECEPTIONS	885 000	985 000	100 000	11,3 %
608213	ANIMATION	60 000	430 000	370 000	616,7 %
9. Aide à l'Industrie et au Commerce		15 174 300	16 271 300	1 097 000	7,2 %
609122	MONACOTECH	0	330 000	330 000	
609205	ETUDES ECONOMIQUES	1 565 800	1 615 800	50 000	3,2 %
609214	INTERVENTION ECONOMIQUE	3 125 500	3 585 500	460 000	14,7 %
609216	EXPLOITATION GARE	1 675 000	1 000 000	- 27 000	-1,7 %
609223	COMMUNICATION	4 470 000	4 720 000	250 000	5,6 %
Domaine Economique		22 759 300	24 336 300	1 567 000	6,9 %
10. Domaine Développement Durable		6 897 000	18 572 000	11 675 000	169,3 %
610201	AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 767 000	1 737 000	- 30 000	-1,7 %
610202	TRANSITION ENERGETIQUE	5 000 000	16 705 000	11 705 000	234,1 %
Domaine Développement Durable		6 897 000	18 572 000	11 675 000	169,3 %
TOTAL GENERAL		267 939 000	282 368 000	14 429 000	5,4 %

I. Domaine social

Au niveau du domaine social, on observe une stabilité des inscriptions (+ 22,5 K€) ; en effet, les évolutions concernant les établissements publics à caractère social (+ 605 K€) étant compensées par des diminutions sur les autres subventions du Domaine social (- 582 K€). Ainsi, l'offre de Protection sociale intègre la hausse de ses prises en charge en matière d'aide aux personnes âgées (prestation d'autonomie), d'aide aux personnes handicapées (auxiliaires de vie chargés de s'occuper des mineurs handicapés dans le cadre de leur scolarité) ainsi qu'aux personnes plus défavorisées (aide médicale).

Les subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants) connaissent presque toutes une légère minoration (- 227 K€ au global). Les ajustements à la baisse les plus importants concernent l'école d'infirmières (79 K€), le Centre de Transfusion Sanguine (- 73 K€), la Résidence du Cap Fleuri (- 59 K€) et plus modestement le centre de Gérontologie Rainier III C 15 K€) et la Résidence Qietudine (- 2 K€).

En ce qui concerne le C.H.P.G., l'inscription primitive n'est pas modifiée. Au Budget Rectificatif 2017, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 6,712 M€ contre 6,788 M€ au Budget primitif soit un ajustement relatif de - 76 K€.

Au titre du chapitre 6 « domaine social et sanitaire », quatre minorations des crédits inscrits, dont deux notables, sont opérées.

La principale concerne la ligne 606.222 de l'ANL (- 450 K€). L'incidence positive des attributions de logements domaniaux à la Tour Odéon et la diminution du nombre d'allocataires du secteur libre sont nettement supérieures aux estimations primitives faites. Ce Budget devrait ainsi se situer légèrement au-delà du résultat de l'exercice 2016 (d'environ 65 K€).

Les lignes « prestations aux étudiants monégasques » (article 606.203 ; - 25 K€), « Aides aux travailleurs-Indemnités » (article 606.209) pour les aides et mesures d'accompagnement dans le cadre des dispositifs en faveur de l'emploi (- 120 K € par rapport au Budget Primitif 2017 mais + 240 K€ par rapport à 2016) et « prévention médico-sociale » (article 606.206 ; - 40 K€) sont ajustées en fonction des dossiers en cours et des besoins des populations concernées sur l'exercice 2017.

La seule évolution à la hausse concerne l'article 606.137 « AMAPEI-CAPS » relatif à des dépenses de travaux d'équipement à caractère urgent pour la sécurité et le confort des personnes accueillies (soit + 52 K€).

II. Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse très modérée de 0,3 % en raison de l'augmentation

des manifestations (+ 27 K€ et d'ajustements sur les subventions (+ 157 K€). Au titre des établissements publics (centre Scientifique de Monaco et Nouveau Musée National de Monaco), aucune évolution n'est à relever.

Au titre du chapitre 5, les seules inscriptions nouvelles concernent, d'une part, l'article 605.101 « Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo » pour lequel l'Etat vient combler la diminution de la contribution d'un sponsor (107 K€) ; d'autre part, une majoration des subventions diverses (article 605.117) de 50 K€ est opérée dans le cadre de la participation de la Principauté à l'exposition « Chrétiens d'Orient, 2000 ans d'histoire », organisée par l'Institut du Monde Arabe à Paris, du 26 septembre 2017 au 14 janvier 2018.

On note, au titre des « manifestations », l'inscription d'une dotation complémentaire de 27 K€ (article 608.207) pour solder le compte spécial du Trésor « Centenaire des Ballets Russes ».

III. Domaine international et Coopération

Ce domaine connaît un ajustement mineur à la baisse (- 0,4%, soit - 94 K€) à 22,9 M€.

La première évolution notable concerne, au titre des politiques publiques du chapitre 4, une minoration de - 360 K€ au titre de la ligne 604.228 « Conférences Internationales » ; l'organisation de la Conférence Ministérielle de la Francophonie en Principauté a été annulée au profit du Togo en 2017 et reportée en 2019, la somme inscrite pour la préparation de cet événement, soit 800 K€, est en partie restituée et en partie réaffectée sur de l'aide humanitaire d'urgence en faveur des populations touchées par la famine (Sahel, Yemen, etc : 200 K€). Une autre partie de la somme (264 K€) a été réaffectée à des engagements ou contributions non prévues : un versement de 100 K€ pour le soutien de l'organisation par le Togo de cette réunion est pris en compte sur l'article 604.217 ainsi que 50 K€ pour la CIESM (article 604.101) ; des crédits sont également conservés au titre des contributions obligatoires (604.201) notamment pour des éventuelles majorations des demandes de l'ONU au titre des opérations de maintien de la paix (114 K€).

Par ailleurs, un montant de contribution forfaitaire de 500 K€ est prévu sur l'article 604.217 en faveur du bureau de Lyon (Département « capacités mondiales alerte et action ») de l'Organisation Mondiale de la Santé en vue de financer les programmes d'appui au pays pour le renforcement des capacités de santé publique requises en vertu du Règlement Sanitaire International. Le premier versement devrait intervenir en 2017, à hauteur de 250 K€, dans le prolongement de l'accord bilatéral avec la France, relatif à la coopération en matière de sécurité sanitaire.

IV. Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une majoration sensible (+ 3,7 %, soit + 1,1 M€ à 29,9 M€.

La seule évolution notable du domaine est liée, au titre des manifestations, à l'inscription sur la ligne 608.132 « manifestations sportives » d'une somme complémentaire de 1,190 M€. Cette somme permettra de soutenir l'organisation en Principauté d'un Tournoi de boxe de niveau mondial au mois de novembre (1,2 M€) ; parallèlement, 10 K€ sont restitués en raison de l'annulation de la Course Vintimille - Monaco (Riviera Classic) du Dimanche 12 Mars 2017.

En second lieu, une somme complémentaire de 55 K€ (article 607.107) sera consacrée au soutien de l'association Special Olympics dont le budget fait apparaître un déficit pour l'année sportive 2016/2017.

Enfin, une somme complémentaire de 15 K€ sera consacrée au soutien de l'ATP pour la location des bureaux de son siège social.

Ces majorations sont partiellement minorées par deux inscriptions à la baisse : la restitution d'une partie des sommes inscrites au Budget Primitif 2017 en programme pour la participation aux 18èmes Jeux Méditerranéens à Tarragone (170 K€, ces jeux étant reportés en 2018, soit - 156 K€ (article 607.203) et - 30 K€ sur l'article de subventions aux sportifs de haut niveau (607.204), un athlète ayant mis un terme à sa convention.

V. Domaine économique

Ce domaine connaît la seconde plus forte majoration de la section des dépenses d'intervention : + 6,9 %, soit + 1,6 M€, à 24,3 M€.

L'article 609.214 « interventions économiques » croît de 440 K€. Cette inscription rectificative permet notamment la participation de l'Etat à la mise en place de l'enregistrement à destination finale pour la société d'hélicoptères bénéficiant de la concession de la ligne régulière Monaco - Nice à hauteur de 400 K€ ; par ailleurs, une somme de 50 K€ est inscrite pour matérialiser la perte des avances destinées aux entreprises pour les frais engagés lors des salons professionnels et destinée à solder une partie des dépenses du Compte Spécial du Trésor correspondant (CST 83.70).

Une somme de 330 K€ est inscrite pour couvrir une partie des frais de fonctionnement de la nouvelle société d'Etat Monacotech (article 609.122). Monacotech a pour objet de constituer et d'animer un pôle d'attractivité, de soutien et d'accompagnement, scientifique, académique, économique, d'innovation et de recherche ainsi que de soutenir des créateurs, des projets, de jeunes entreprises (start-up) ou de jeunes entrepreneurs en leur proposant une solution d'hébergement, en incubation, en accélération, en suivi d'activité, ainsi que des services d'accompagnement, individualisés et mutualisés.

Dans le cadre de la participation de la Principauté aux dépenses d'exploitation de la gare (article 609.218 « Exploitation gare »), il est nécessaire d'ajouter aux crédits prévus la prise en charge de la remise en état d'une façade vitrée de la gare pour un montant de 27 K€.

L'article 609.208 « études économiques » est majoré de 50 K€ pour permettre de recourir à un cabinet conseil pour une étude des diverses conventions de l'ONU relatives à l'utilisation de l'espace extra atmosphérique, en vue de l'adhésion éventuelle de Monaco à ces conventions, dans le cadre du lancement du futur satellite monégasque.

Enfin, l'article 609.223 « Communication » qui retrace l'ensemble des actions de communication du Gouvernement nécessite l'inscription d'une somme complémentaire de 250 K€ compte tenu de l'augmentation des actions de communication et des partenariats.

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève l'inscription sur l'article 608.213 d'une somme de 370 K€ au titre de l'animation pour l'organisation des « Laureus World Sport Awards » et à l'article 608.205 « Congrès-réceptions » une augmentation de 100 K€ en raison de dossiers de réservations de dernière minute de congrès et conventions d'entreprises d'envergure pour le second trimestre 2017, qui devraient se concrétiser.

VI. Domaine Développement durable

L'article 610.202 « Transition énergétique » est majoré de 11,7 M€.

En effet, compte tenu du changement de nature de la CSPE, devenue une taxe intérieure douanière en France, celle-ci n'est plus reversée par la SMEG à l'Etat sur le Fonds Vert National ; intégrée désormais au forfait douanier et reversée désormais en recettes du budget de l'Etat dans ce cadre, il convient parallèlement à ce reversement d'alimenter le Fonds Vert National pour un montant de 8,1 M€ dont elle est l'une des ressources majeures.

De plus, la SMEG conservait auparavant une partie de la CSPE au titre de la compensation, par le Gouvernement, de la politique de parité tarifaire avec les communes avoisinantes. Une somme d'égal montant (3,610 M€) doit donc être versée à la SMEG, à titre de compensation.

2 - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2017 d'équipement et d'investissement présente une très légère augmentation de 0,2 %, soit + 970 K€, par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 392,8 M€. Cette variation provient principalement de la majoration des crédits d'acquisition (+ 15 M€) reflétant le montant inscrit en Rachats au FRC compensée par une baisse des crédits de travaux d'équipement (- 18,8 M€).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2017-216 du 31 mars 2017 se limitent à 40,518 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2017 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 433,28 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 41,49 M€. par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (391,79 M€), ceci étant principalement dû (hormis les Rachats au FRC) aux crédits de travaux qui bénéficient de reports à hauteur de 35,5 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : + 15 M€
 - report de crédits de 2,89 M€
- Travaux d'équipement : - 18,79 M€, soit - 5,3 %
 - report de crédits de 35,47 M€.
- Matériel d'équipement : + 4,27 M€, soit + 30,6 %
 - report de crédits de 2,15 M€
- Investissements financiers : + 490 K€,

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A - Acquisition d'immeubles

Une majoration de crédits de + 15 M€ est opérée sur l'article 709.996 « Rachats au FRC » afin régulariser les acquisitions de biens réalisées depuis le début de l'exercice 2017 sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

B - Travaux d'équipement

- 18,79 M€, soit - 5,3 %

report de crédits de 35,47 M€

S'agissant des travaux, on constate au global une restitution de crédits non négligeable de - 18,79 M€, soit - 5,3 % résultant de nombreux ajustements à la baisse mais aussi à la hausse sur certaines opérations en cours ou à solder. Avec un montant limité à 35,47 M€ de reports de crédits sur l'exercice 2017, les « travaux d'équipement » disposent de 369,52 M€ de crédits de paiement à comparer aux 352,83 M€ du Budget Primitif.

Les ajustements à la hausse résultent avant tout de cinq inscriptions significatives sur les opérations suivantes :

- L'opération « Tunnel descendant » (article 701.908) ayant été achevée en 2016, un montant supplémentaire de 5,37 M€ est nécessaire afin de disposer de l'ensemble des crédits de paiement pour permettre le règlement en 2017, de l'ensemble des soldes dus au titre des marchés d'études et de travaux de l'opération.
- L'article 705.905 « Opération l'Engelin » est majoré de + 5 M€, sans incidence sur le coût global de l'opération, afin de prendre en compte l'avancée rapide de l'opération, l'aménagement des abords, des prestations liées aux archives audiovisuelles et couvrir quelques dépenses complémentaires liées au nouveau cahier des charges de Monaco Telecom pour l'installation de la fibre et de la couverture GSM intérieure ou la rehausse des garde-corps vitrés.
- Une inscription complémentaire de 1 M€ sur l'article dédié aux travaux Domaines (705.940) viendra compléter les crédits nécessaires et 2017 afin d'assurer la mise en place de l'Incubateur dans le cadre de l'activité de MonacoTech dont l'ouverture est prévue à l'automne prochain.
- S'agissant de « l'extension Quai Albert Ier » (article 707.994), une majoration de + 2 M€ permettra de satisfaire à une modification de l'échéancier des paiements annuels.
- Enfin, un montant de + 1,1 M€ est inscrit sur l'opération « Construction Dépôt de Carros » - article 711.985, en raison d'un décalage des travaux et de surcoûts liés à l'ajout de deux chambres froides.

A noter, par ailleurs, la création d'un nouvel article budgétaire « Amélioration accès Ouest » (701.905) destiné au projet de réouverture de la bretelle de sortie de l'autoroute A8 Beausoleil. Une inscription de 175 K€ est faite afin d'honorer le premier paiement de la convention de financement.

Par ailleurs, les projets suivants ont également nécessité des inscriptions complémentaires mineures :

- Voies Publiques-Mobilité durable (article 102.903) : + 280 K€ afin de compléter le programme de création d'une zone d'apport de déchets élargissant le quai actuel au niveau de l'enracinement du T central sur la route de la piscine.
- Une majoration au Budget Rectificatif de + 600 K€ sur l'article 704.920.1 « Égouts triennal » permettra de faire face au nouveau phasage arrêté pour les travaux séparatifs des eaux pluviales de l'Avenue de Fontvieille impliquant des dévoiements de réseaux concessionnaires à réaliser de manière simultanée pour réduire les nuisances de circulation.
- Un crédit complémentaire de + 500 K€ est nécessaire pour contribuer au solde de deux marchés non réglés en 2016 pour le « Yacht Club » - article 706.919.

Enfin, l'opération récurrente « Amélioration et extension de Bâtiments Publics » (article 708.979) se poursuit et nécessite une inscription complémentaire de 250 K€ pour, essentiellement, des travaux de réhabilitation du hall et de changement des stores extérieurs à l'école des Révoires (190 K€).

Parallèlement, par rapport aux exercices précédents, on peut constater un plus grand nombre de minorations et des montants plus conséquents de restitutions sur des opérations en cours. Cela s'illustre avant tout par les inscriptions suivantes :

- 702.904 « Parking des Spélugues » (- 12,5 M€)
- 703.901 « Bassin Hercule-Réparation ouvrages existants >> (- f,72 M€)
- 706.905 « Entrée de ville - Jardin Exotique » (3 M€)
- 708.979.2 « Travaux SMBP - Bâtiments Publics » (- 2,4 M€)
- 701.913.7 « Urbanisation SNCF - Îlot Pasteur » (- 2 M€)
- 704.994 « Dev. Durable & énergies renouvelables » (- 1,87 M€)
- 705.904 « Etablissement d'enseignement FANB Roqueville » (- 1,7 M€)
- 704.994.1 « Performance Energétique » (- 1,68 M€)

- 702.903.1 « Voies Publiques-Mobilité durable Triennal » (- 1,56 M€)
- 706.909 « Société Protectrice des Animaux » (- 1 M€)

L'opération de construction du « Parking des Spélugues » ayant été reconsidérée à l'automne 2016, la majorité des crédits sont restitués, le solde restant devant servir à couvrir les prestations déjà réalisées.

L'annulation de la restructuration des piles des Spélugues justifie la minoration non négligeable des crédits inscrits sur « Bassin Hercule-Réparation ouvrages existants ».

Sur l'article 704.994, l'opération envisagée d'installation de dispositifs de production d'énergie solaire en toiture des villas des Jardins de l'Unesco est suspendue dans l'attente de la décision qui sera prise quant au périmètre retenu pour la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, mais qui est pour l'instant reportée à 2018, ce qui justifie une restitution de crédits de - 1,8 M€, écriture également retracée sur le CST 8230 « Fonds Vert National », de même que l'opération d'isolation thermique de l'immeuble « Herculis » (- 1,6 M€) dont la dépense était inscrite sur l'article 704.9941 « Performance Énergétique ».

Par ailleurs, un ajustement de l'échéancier des paiements sur plusieurs opérations permet, au global, une restitution de 6 M€ par rapport à l'estimation primitive (Entrée de ville - Jardin Exotique: - 3 M€ ; Îlot Pasteur : - 2 M€ ; Aménagement Stella : - 1 M€). Sur certains articles triennaux, une meilleure visibilité sur la réalisation des chantiers

permet une restitution des sommes conservées au titre des reports de crédits ; c'est notamment le cas pour la Galerie Sainte Dévote sur l'article 702.903.1 et pour la construction de l'Établissement scolaire FANB Roqueville (article 705.904).

D'une manière générale, les montants prévus lors de l'élaboration du budget primitif sont ajustés aux véritables besoins de l'exercice. En tenant compte des reports de crédits pour les articles triennalisés, on constate également de multiples autres restitutions de crédits de montants inférieurs au million d'euros.

C - Matériel d'équipement

+ 4,27 M€ soit + 30,6 %

report de crédits de 2,15 M€

Une augmentation de 4,27 M€ porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 18,23 M€, auxquels s'ajoutent 2,15 M€ de report de crédits.

- La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2016 (1.922.700 €)
- Par ailleurs, une somme de 1,5 M€ est inscrite au titre des « Acquisitions d'œuvres d'art » (article 706.937) afin de matérialiser un legs reçu du même montant.
- Article 702.905 : « Equipements CIGM » : réaffectation des crédits du Budget Primitif 2017 afin de conduire des améliorations ayant trait à la sécurité et à l'amélioration de la gestion de la circulation.
- Une somme complémentaire de 680 K€ est inscrite au titre du schéma directeur informatique (article 708.904/2); dans le cadre du déploiement de corHus, des équipements supplémentaires sont nécessaires : 160 K€ d'applicatifs et développements informatiques de Gestion des temps et Activités pour le service des Parkings Publics et 440 K€ dont 220 K€ en 2017 pour le remplacement et le câblage de l'ensemble des badgeuses des services ; enfin, 300 K€ sont ajoutés pour la mise en oeuvre de dispositifs de sécurisation des équipements informatiques.

D - Investissements financiers

+ 490 K€

L'apparition de cette rubrique résulte du besoin d'augmentation des fonds propres du Fonds de Garantie Monégasque devenu le Fonds de Soutien à l'Investissement (article 709.993), à parts égales avec les établissements bancaires de la Principauté, cet article n'ayant plus été mouvementé depuis la création du Fonds en 1993, date à laquelle avait été inscrit l'abondement initial.

III - Comptes Spéciaux du Trésor

Des inscriptions modificatives affectent douze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 64.464.000 € à un solde débiteur de 60.415.100 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

a) Comptes d'opérations monétaires

Une inscription de -740 K€ en dépenses et de + 100 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00 « Emission des pièces de monnaies », afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes, de la pièce commémorative « Belle Epreuve » célébrant les 200 ans de la création de la Compagnie des Carabiniers de S.A.S le Prince et du set des 8 pièces en qualité « Brillant Universel ».

b) Comptes de commerce

Afin de disposer d'une enveloppe unique dédiée aux actions liées au développement durable et de mieux retracer de façon centralisée toutes les dépenses associées, il avait été décidé, dans le cadre du Budget Primitif 2017, de procéder à la fusion des C.S.T 81.21 « Energie Développement Durable » et 82.30 « Fonds Vert National ». Ainsi, une inscription de 19 M€ au Budget Primitif 2017 avait été réalisée, en dépenses, sur le

Compte Spécial n° 81.21 « Energie Développement Durable », ceci dans l'attente de connaître le solde de ce C.S.T. à la clôture 2016. Après constatation de ce solde, une inscription rectificative de - 3.241.000 € est prévue afin de réajuster le montant de la dépense.

Une inscription rectificative de - 555 K€ est effectuée, en dépense, sur le Compte Spécial n° 81.25 « Développement des approvisionnements en eau)) afin de tenir compte d'un retard de facturation concernant l'entretien du réseau d'adduction d'eau.

Le Compte Spécial n° 81.71 « Centenaire des Ballets Russes » présente une inscription rectificative de 26,7 K€ en recettes afin de solder celui-ci.

c) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. n° 82.01 « Dons - DENJS » est ajusté en recettes (+ 750 K€ et en dépenses (+ 60 K€) pour tenir compte de contributions complémentaires.

Le C.S.T. n° 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 2.200.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2017.

Une inscription rectificative de - 3,3 M€ en dépense du C.S.T. n° 82.30 « Fonds Verts National » est effectuée afin de prendre, notamment en compte, les dépenses liées à l'isolation thermique par l'extérieur de l'immeuble Herculis (- 1,6 M€) et l'installation de dispositifs de production énergétique solaire en toiture des villas des Jardins de l'UNESCO (- 1,8 M€) reportées en grande partie sur l'exercice 2018.

En outre, les achats d'actifs de production d'énergie en France dépendent des opportunités du marché de la Commission de régulation de l'énergie. Or, les opportunités s'avèrent insuffisantes, ce qui entraîne un report de ces achats. Enfin, compte tenu du changement de nature de la CSPE, devenue une taxe intérieure douanière en France, celle-ci n'est plus reversée par la SMEG à l'Etat sur le C.S.T. Fonds Vert National ; intégrée désormais au forfait douanier et reversée désormais en recettes du budget de l'Etat dans ce cadre, il convient donc de verser cette somme à la SMEG (8,1 M€).

Parallèlement, les recettes de ce C.S.T. sont minorées de 3,1 M€ afin de tenir compte, notamment, du solde du C.S.T. n° 81.21 « Energie Développement Durable » (Cf. : b) Compte de commerce) et de la compensation de la CSPE qui n'est plus versée par la SMEG (8,1 M€).

d) Comptes d'avances

Une inscription de + 50 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 83.70 « Assurance Prospection Foire » correspondant au non recouvrement des avances destinées à des entreprises qui sont tombées depuis en cessation de paiements, pour les frais engagés lors des salons professionnels.

e) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat

Le C.S.T. n° 84. 10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de + 5,6 M€ en dépenses afin, d'une part, de provisionner les montants nécessaires aux études et travaux concernant l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » (+ 3,5 M€). D'autre part, un montant provisionnel de 2 M€ est également inscrit dans le cadre des mesures financières d'accompagnement en faveur des occupants de cet immeuble (gratuité ou réduction de moitié des loyers et charges locatives, selon les périodes, jusqu'à la réintégration dans l'appartement d'origine ; mesures équivalentes pour les titulaires de contrats Habitation capitalisation). Ce C.S.T. affiche une hausse de + 1,3 M€ en recettes dont + 1 M€ relatif aux premiers remboursements des avances visées ci-dessus.

S'agissant du C.S.T. n° 84.22 « Fonction Publique A.D.C. », une inscription rectificative de + 50 K€ en dépenses a été effectuée afin de prendre en considération des frais d'hospitalisation en augmentation dans le cadre d'un accident de droit commun.

Afin de solder les Comptes Spéciaux n° 84.31 « Travaux Grimaldi Forum » et 84.71 « Réhabilitation du Quai Antoine Ier » des inscriptions rectificatives, respectivement en dépenses pour 200 € et en recettes pour un montant de 666,2 K€ ont été réalisées.

Dispositif

ALBERT II

Par la Grâce de Dieu

Prince Souverain de Monaco

AVONS SANCTIONNE ET SANCTIONNONS la loi dont la teneur suit que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 2017.

Article 1

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2017 par la Loi n' 1.442 du 19 décembre 2016 sont réévaluées à la somme globale de 1.225.924.000 € (Etat « A »).

Article 2

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2017 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 1.219.953.800 €, se répartissant en 826.622.300 € pour les dépenses ordinaires (Etat « B ») et 393.331.500 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat « C »).

Article 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 83.720.600 € (Etat « D »).

Article 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2017 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 147.435.700 € (Etat « D »).

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'Etat.